

Fusion du « Grand Fribourg » - Détermination du périmètre provisoire du Conseil général de la Ville de Fribourg

Madame la Conseillère d'Etat,
Mesdames et Messieurs,

Par courrier du 24 février 2017, la Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) a demandé, au nom du Conseil d'Etat, la position du Conseil général de la Ville de Fribourg (ci-après : le Conseil général) sur les questions suivantes :

1. Est-ce que le Conseil général estime que la Ville de Fribourg devrait figurer dans le périmètre de la Fusion du « Grand-Fribourg » ?

Réponse : OUI.

Le Conseil communal a demandé le lancement du processus de fusion avec les communes de Corminboeuf, Marly et Givisiez. Le Conseil général a toujours soutenu et soutient encore toutes les démarches pour une fusion d'un « Grand Fribourg ».

2. Détermination du Conseil général de la Ville de Fribourg par rapport au périmètre provisoire de la fusion du « Grand Fribourg »

Réponse : Le Conseil général ne souhaite pas se déterminer sur un périmètre de fusion, fût-il provisoire. Chaque commune est libre de choisir de l'intégrer ou d'y rester en-dehors. Cela dit, le Conseil général considère que le périmètre de fusion proposé par le Préfet de la Sarine constitue une base de réflexion pertinente. En outre, aux yeux du Conseil général, adopter un esprit d'ouverture envers les autres communes qui aimeraient aussi participer à la fusion du « Grand Fribourg » revêt d'une très grande importance.

Le Conseil général remercie Madame la Conseillère d'Etat de l'avoir consulté et espère que les travaux en vue de réaliser ce centre cantonal fort attendu par de nombreux acteurs débutent dans les meilleurs délais.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

Le Collaborateur scientifique:

Christophe GILLER

Mathieu MARIDOR

Le Président de la Commission de fusion:

Jérôme HAYOZ